

**Délibération du 31 Mai 2024**

délibération **N° 2024-32 C**

objet **Tableau des emplois : suppression du poste de Responsable des affaires juridiques et institutionnelles**

- Date de convocation : le 24 mai 2024
- Date de publication : le 07 juin 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 mai 2024 s'est réuni le 31 mai 2024 à 14 h 30 salle de réunion du 2<sup>ème</sup> étage de l'UVETD, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

**Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 20, Nombre de votants : 23**  
**- Etaient présents : 20**

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILLAUD Laurent
Communauté d'Agglomération Grand Lac	GRANGE Yves
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	FANTIN Philippe
	GIRARD Marc
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	REYNAUD Claude
	AUGEM Jean-Michel
	SIMON Christian
	VARESANO José

**Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 3**

AMET Yannick donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude  
BURNIER-FRAMBORET Frédéric donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian  
DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves

**Délégués excusés : 10**

BLANQUET Denis ; GUIGUE Thibaut ; BRUNIER Thierry ; BARBIER Marie-Claire ; SARTORI Walter ; JOLY Max ; THEVENON Raphaël ; RUFFIER-LANCHE René ; BRUN Pierre ; DANIS Georges ; VIGUET-CARRIN Françoise.

**Délégués absents : 5**

FABRE Maryse ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian.

## Délibération du 31 Mai 2024

délibération N°2024-32 C

objet **Tableau des emplois : suppression du poste de Responsable des affaires juridiques et institutionnelles**

Madame Marie BENEVISE, Présidente, rappelle qu'un poste de responsable des affaires juridiques et institutionnelles, à temps complet, a été créé à l'automne 2022 avec pour principales missions de garantir la sécurité juridique des actes de l'établissement et d'assurer un rôle d'appui et de conseil juridique auprès des directions, sans exclure le recours à des cabinets d'avocats spécialisés pour les dossiers les plus complexes. Ce poste est occupé depuis le 1er décembre 2022 par un agent relevant du grade d'attaché hors classe.

Or, il apparaît que les missions attachées à cet emploi sont en réalité, à l'issue de 15 mois d'exercice, tout à fait insuffisantes en volume aussi bien qu'en niveau de difficultés techniques, pour occuper un agent à temps complet a fortiori en catégorie A sur un grade d'attaché hors classe.

Par conséquent, le maintien de l'emploi d'attaché hors classe est devenu injustifiable au regard des besoins du service.

Dans ces conditions, il convient de tirer toutes les conséquences de cette situation et de supprimer cet emploi pour un motif d'intérêt général, étant précisé que le Syndicat recherche activement une solution de reclassement pour cet agent.

Monsieur le vice-président précise que l'agent concerné sera placé en surnombre pendant une durée d'un an à l'issue de laquelle il sera pris en charge, en sa qualité de fonctionnaire de catégorie A, par le Centre de gestion du Rhône et la Métropole de Lyon dans le cadre du dispositif applicable aux fonctionnaires momentanément privés d'emploi, dans l'hypothèse où aucune solution de reclassement ne pourrait aboutir dans ce délai. Dans ce cas de figure, il est précisé que le Centre de gestion de la Savoie assurerait le suivi du reclassement professionnel de cet agent.

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles et L.542-1 à L.542-5 ;

**Vu** le tableau des effectifs du Syndicat mixte Savoie Déchets ;

**Vu** les avis défavorables du Comité social territorial des 3 et 14 mai 2024.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : supprime** l'emploi d'attaché hors classe à temps complet.

**Article 2 : charge** Madame la Présidente de mettre en œuvre cette décision.

Le Secrétaire de Séance,  
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,  
Marie BENEVISE

